



AURAY
QUIBERON
TERRE
ATLANTIQUE



GUIDE de l'arbre et du bocage

BONNES PRATIQUES
POUR DES ARBRES VIVANTS
ET UN BOCAGE FONCTIONNEL

QUELLE PLACE pour l'arbre sur notre territoire ?

L'ENJEU

Mieux comprendre le fonctionnement de l'arbre pour assurer son avenir en faisant les bons gestes dès à présent !

Dans le contexte de changement climatique actuel, l'arbre en ville, l'arbre dans et autour des champs, l'arbre au jardin, sont chacun des trésors que nous devons choyer.

Les arbres et le bocage ont des fonctions essentielles pour :

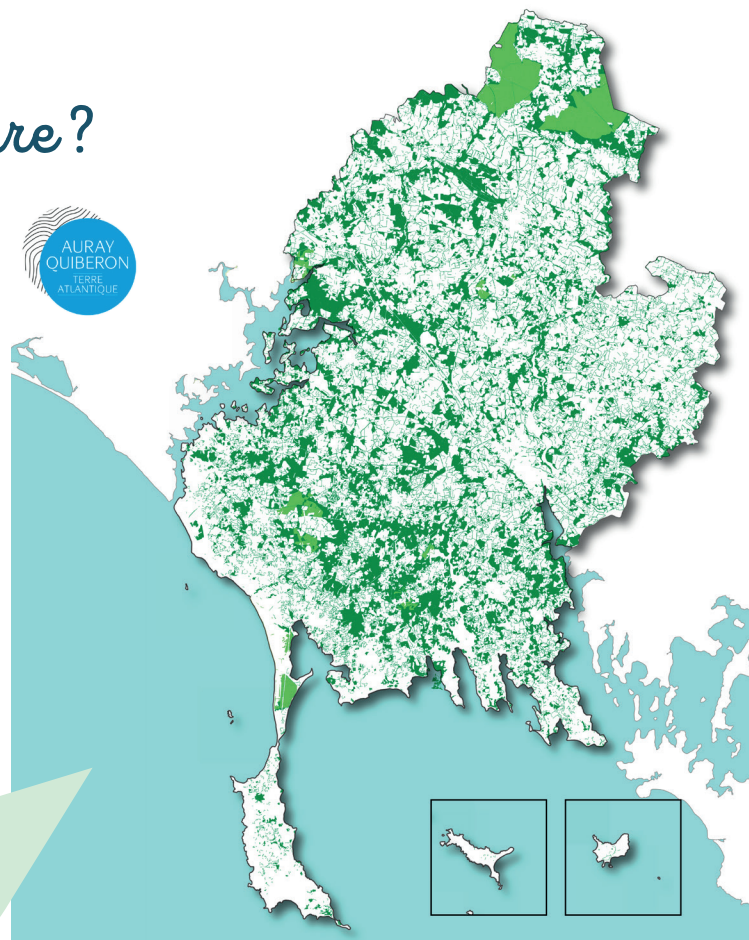
- protéger la qualité de l'eau,
- limiter les inondations, l'érosion et les sécheresses,
- la biodiversité et le paysage.

Dans ce guide à destination de toutes et tous, **retrouvez un ensemble de bonnes pratiques** des interventions humaines sur l'arbre et le bocage.

3 000 KM
de bocage

136 KM²
de bois et forêts
(inventaire IGN 2021)

+ DE 1 000
arbres remarquables
classés aux Plans
Locaux d'Urbanisme
(chiffres AQTA)



● Forêt publique

● Bois, forêts privés et bocages

QU'EST-CE que le bocage ?

Le bocage est un paysage rural composé de haies, souvent sur talus, comprenant arbres et arbustes d'essences locales et entourant les parcelles en cultures et les prairies.

Même s'il a été malmené pendant les années de remembrement, le bocage est encore présent dans l'Ouest et en Bretagne, terres d'élevage.

Il est aujourd'hui l'objet de toutes les attentions pour l'ensemble des services qu'il rend à la collectivité et à l'agriculture.

Il s'agit de le protéger, bien le gérer, aider à le régénérer et le reconstruire pour assurer sa pérennité.

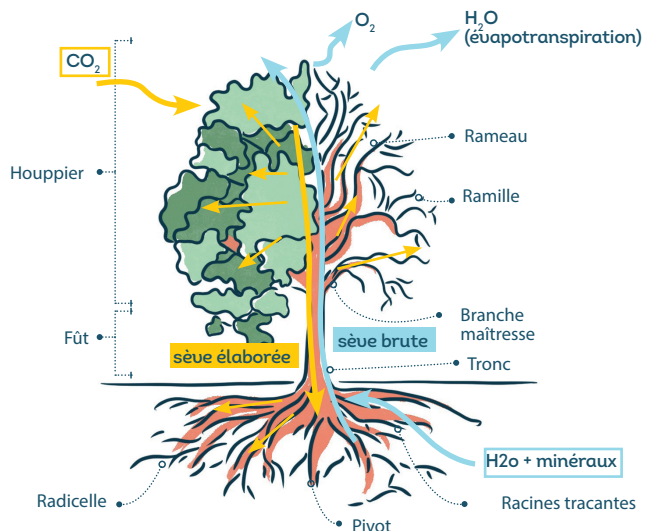


QU'EST-CE qu'un arbre ?

Un arbre est un végétal vivace, ligneux et ramifié qui atteint au moins 7 m de hauteur et ne porte de branches durables qu'à une certaine distance du sol (définition Larousse). Ses racines lui permettent de se nourrir en ayant accès à l'eau et aux minéraux et assurent son ancrage au sol.

Les parties aériennes de l'arbre (branches, rameaux et feuilles) lui servent à respirer et à capter la lumière du soleil pour réaliser la photosynthèse. Il pousse en hauteur depuis le bourgeon terminal, qu'il ne faut surtout pas couper.

L'ANATOMIE D'UN ARBRE



Un arbre est un être vivant et ses racines, branches, feuilles, écorces, etc. sont indispensables à sa vie. Couper les branches d'un arbre sans respecter l'anatomie et le cycle végétatif de l'arbre peut lui porter préjudice et lui être fatal à court ou moyen terme.

SAVOIR TAILLER et ne pas tailler !

La taille n'est pas nécessaire pour le bon développement de l'arbre. Mal faite, elle peut même être désastreuse. La taille doit être réfléchie, mesurée et réalisée uniquement :

- Si cet arbre est potentiellement dangereux pour des biens, des personnes, des animaux... (conséquence d'une tempête par exemple).
- S'il s'avère nécessaire d'adapter l'arbre à l'usage de la parcelle : agriculture, habitation, animaux, jardin, parc, circulation routière...
- Si on a un objectif de production : prélèvement de bois de chauffage, de piquets, de planches, de fagots...

UNE BONNE TAILLE, C'EST

- Se limiter à supprimer les branches dangereuses et cariées.
- Définir les branches à conserver et à supprimer puis couper en gardant les 2/3 du feuillage pour permettre à l'arbre de continuer à évoluer
- Sélectionner les arbres à prélever dans une haie si besoin d'éclaircie (1/10 maximum).
- Tailler les essences qui peuvent être recépées*, etc.

*Tailler (un arbuste) au ras du sol pour faire venir des pousses plus fortes

LES GESTES À ÉVITER

Des coupes trop drastiques et trop fréquentes :

- Fragilisent l'arbre, voire entraînent sa mort précoce, nécessitant alors un abattage.
- Laissent des chicots (danger à moyen terme pour les biens et des personnes à proximité, vecteurs de pathogènes, etc.)
- Encouragent la repousse des feuilles et des branches de façon plus rapide et plus dense, nécessitant ensuite d'élaguer de plus en plus fréquemment, parfois dès l'année suivante.

LE BOURRELET

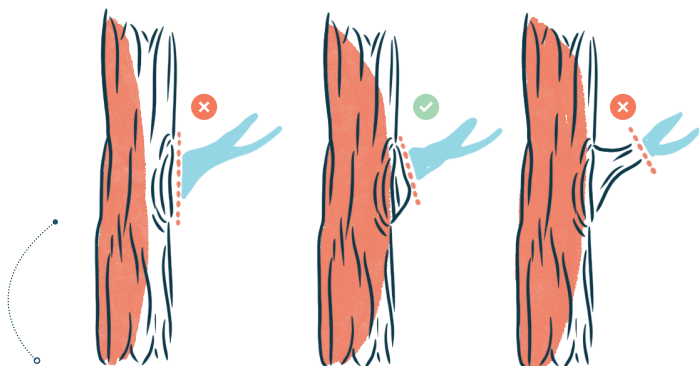
de recouvrement

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une réserve de cellules d'écorce à la base des branches ; elles s'y développent pour isoler une blessure, suite à une casse ou une coupe de la branche.

ATTENTION !

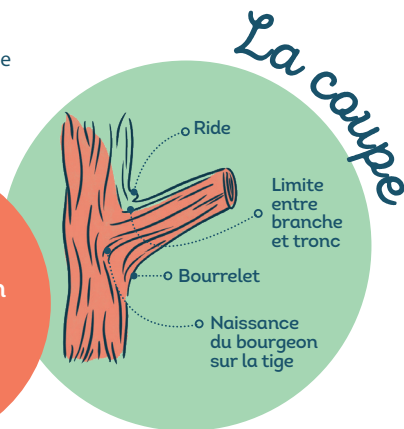
Un mauvais recouvrement risque de compromettre le développement de l'arbre : de l'eau ou des champignons peuvent l'attaquer, et à terme le rendre creux ou le fragiliser.



Le bourrelet de recouvrement permet à l'arbre de se protéger : il faut donc toujours mettre la lame du sécateur côté tronc et couper de biais, légèrement au-dessus.

À NOTER

Sur une coupe bien faite, aucun produit ne doit être appliqué sur la cicatrice.



LES OUTILS

PENSEZ À NETTOYER VOS OUTILS AVANT DE TRAVAILLER SUR UN AUTRE ARBRE : LES ARBRES AUSSI ONT DES MALADIES !



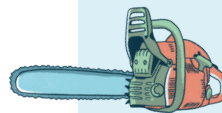
SÉCATEUR À MAIN ET/OU À BRAS ✓

C'est l'outil universel de base de tout bon jardinier. Il permet de tailler des branches qui ne dépassent pas 3 cm de diamètre avec précision et respect de l'arbre.



SCIE D'ÉLAGAGE ✓

Permet de tailler de grosses branches en effectuant une taille nette et douce ; ses grandes dents sont particulièrement efficaces pour tailler sans heurts (même le bois).



TRONÇONNEUSE ✓

Très bon outil, puissant et précis, permettant un travail de sélection des coupes tout en respectant l'arbre.



LAMIER ✓

Outil efficace, permettant une taille rapide des haies grâce à ses lames sur bras articulé. Attention cependant : il ne convient pas à toutes les haies car il peut laisser des « chicots ». Toute taille au lamier doit être suivie d'une reprise des chicots à la tronçonneuse.



ÉPAREUSE ✗

Outil utilisé pour broyer. Il est à proscrire car il éclate les branches et occasionne des dégâts sanitaires.

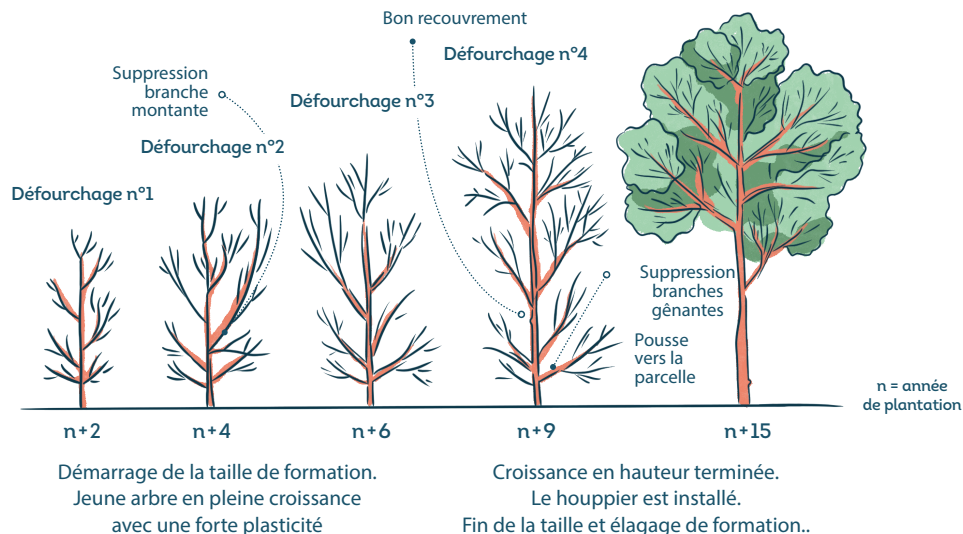


LA TAILLE DE FORMATION

des jeunes arbres

La taille de formation est la première taille de l'arbre ou de l'arbuste ; elle est à réaliser à partir de la 3^e année (n+2) de l'arbre, en fonction de la vigueur du plant.

Cette première taille est essentielle : elle donnera sa forme définitive à l'arbre et permet de structurer un arbre en intervenant sur des branches encore fines.



LA TAILLE RAISONNÉE

des arbres matures

Une fois l'arbre devenu mature, il est parfois nécessaire de l'accompagner dans son développement, en tenant compte des contraintes aériennes et souterraines, de sa santé et de son devenir.

OBSERVER LA NATURE POUR LA COMPRENDRE

- ✓ On privilégie l'hiver pour la taille de la plupart des essences, mais hors période de gel.
- ✗ On évite les périodes de montées de sève et de débouillage (en fin d'hiver / début de printemps).
- ✗ Selon les besoins, il est préférable d'éviter les périodes de floraison et de fructification.
- ✓ De manière générale, la période la plus propice est hors végétation, pendant la période dite de « repos végétatif ».

LES GRANDS PRINCIPES

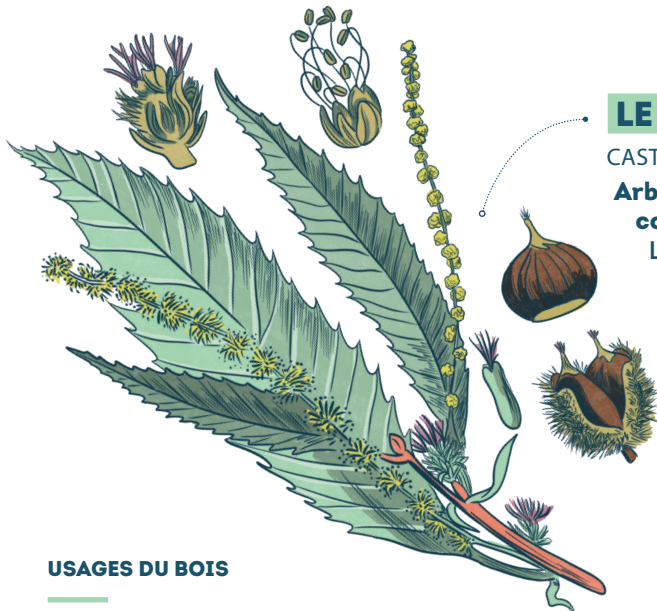
- ✓ Couper les rameaux toujours en biseau et après un bourgeon.
- ✓ Viser les branches de moins de 10 cm de diamètre.
- ✗ Ne jamais élaguer plus d'un tiers des branches de l'arbre.
- ✗ Ne pas apposer de produit sur une taille.
- ✓ On retire : les brins concurrentiels, les fourches, les longueurs des rameaux dans le houppier, en se cantonnant toujours à la moitié basse (pour obtenir une future bille de pied*).

OÙ ET COMMENT COUPER

UNE BRANCHE ?

- Regarder l'arbre du haut vers le bas.
- Commencer la taille par le bas.
- Conserver une flèche unique.
- Retirer les branches à insertion aiguë.
- Retirer les gros diamètres.
- Au final, ne pas prélever plus de 30 % du volume des rameaux.

* Une longueur de tronc d'arbre coupé sans branches et dépourvue de gros défauts.



LE CHÂTAIGNER COMMUN

CASTANEA SATIVA

Arbre à feuillage caduc, il produit des fruits largement consommés par les animaux et l'homme : les châtaignes.

Lorsqu'il est en nombre sur un territoire délimité, il forme une châtaigneraie. Les châtaignes séchées furent pendant longtemps la base de l'alimentation humaine dans certaines régions d'Europe, généralement dépourvues d'agriculture céréalière, ce qui valut au châtaigner d'être considéré comme un « **arbre nourricier** ». Dans d'autres régions, notamment autour de la Méditerranée, le châtaignier fut surnommé « **arbre à pain** » ou « **pain des pauvres** » car ses fruits y remplaçaient les céréales en période de disette.

USAGES DU BOIS

Le bois de châtaignier n'est pas un bois dur, contrairement à certaines idées répandues.

Ses propriétés mécaniques en font un bois tendre parmi les feuillus européens courants, bien qu'il soit assez dense. Il est ainsi mis à contribution pour de multiples usages dans l'artisanat, la construction et l'agriculture depuis des siècles en Europe :

- **Chauffage** comme combustible.
- **Agriculture** comme échalas pour la vigne, piquet et plessage dans la construction, de clôtures, etc.
- **Tonnellerie** pour les douves (et autrefois aussi pour les cerclages).
- **Exploitation minière** : Etais
- **Bâtiment** : charpente de toiture, éléments de couverture (essente, bardeau, volige).
- **Ébénisterie**.
- **Menuiserie** (lambris, moulures, huisserie, etc).
- **Sculpture** des petits objets comme les castagnettes.

Repoussant facilement en cépée après la coupe, il produit des tiges régulières et faciles d'emploi : les rejetons. Sa haute teneur en tanin fait que les araignées ne

tissent pas leur toile sur ce bois, les charpentes en châtaignier restent donc durablement assez propres. C'est un bois de chauffage moyen (mi-dur, projection d'escarbilles, fumée moyennement importante)...

USAGES EN ALIMENTATION

Dans certaines régions d'Europe, le châtaignier a longtemps joué un rôle prépondérant dans l'alimentation humaine.

La farine de châtaigne est sans gluten et peut servir à la fabrication de pain, gâteaux, etc. En Corse et en Ardèche, on trouve de la bière brassée à la châtaigne. En France, même les feuilles sont recherchées pour parfumer et emballer le fromage de chèvre comme le Banon et le Mothais sur feuille. Les abeilles tirent du châtaignier un miel foncé et de goût prononcé. La fleur de châtaigner est extrêmement mellifère et fleurit à la saison où les abeilles sont les plus productives.

QUELQUES du bocage



LA RONCE

RUBUS FRUCTICOSUS

« Terre à ronce, terre à arbre » : une expression entendue à Pluvigner.

Certains luttent contre elle avec acharnement, elle est pourtant le meilleur allié pour des arbres d'avenir. Si on veut bien la laisser pousser, elle finira par laisser sa place après avoir été quelques années la gardienne et protectrice des arbres de demain. Elle conserve l'humidité du sol, apporte de l'humus et une gaine de protection naturelle pour les jeunes plants de chênes par exemple. Véritable garde-manger pour les chenilles de papillon se nourrissant de ses feuilles, les abeilles récoltant le pollen des fleurs, et les renards, blaireaux, martres se régaland de ses fruits : les mûres, dont on peut faire aussi d'excellentes confitures !



LE SUREAU NOIR

SAMBUCUS NIGRA

Le sureau est une essence rustique capable de pousser sur un tas de pierre et qui supporte le bord de mer.

Il ne fournit pas de bois de valeur mais on en faisait autrefois des sarbacanes, la cannepétoire ou des « boufadou » pour attiser le feu. Les adeptes des jeux buissonniers en font toujours des sifflets. Ses multiples rameaux sont le support idéal des nids des merles, grives et autres fauvettes. Très mellifère, sa floraison est aussi très décorative dans la haie. Ses fruits sont délicieux en liqueur ou en gelée et on peut faire de bons beignets avec les grappes de fleurs.

ESSENCES

Breton

LE LIERRE

HEDERA HELIX

Contrairement à une idée reçue bien accrochée, le lierre ne va pas étouffer votre arbre !

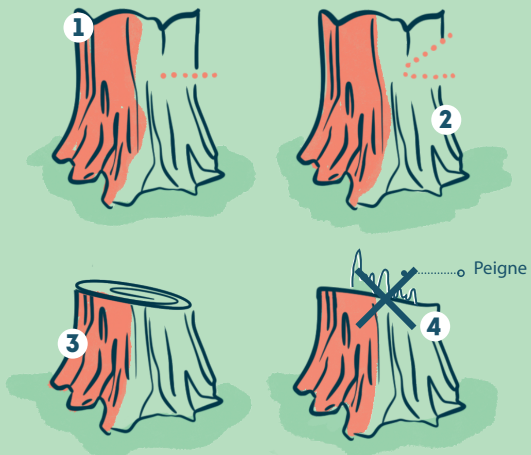
Cette plante grimpante est adepte du mutualisme : les deux végétaux en contact se servent l'un de l'autre, s'appuient l'un sur l'autre et sont utiles l'un à l'autre. Le lierre protège l'arbre des coups de chaud et du gel. Il reste avec son feuillage sur la partie boisée de l'arbre et ne vient pas coloniser le houppier tant que l'arbre est vigoureux.

C'est lorsque l'arbre devient dépérissant qu'il semble monter dans les branches et coloniser le houppier. Le lierre est surtout la réserve de nourriture des abeilles pour l'hiver, car il fleurit en début d'automne, après la récolte du miel. C'est grâce à ses fleurs très mellifères que les abeilles constituent leurs réserves pour l'hiver avant qu'il ne fasse trop froid et qu'elles ne puissent plus sortir de la ruche.





L'abattage



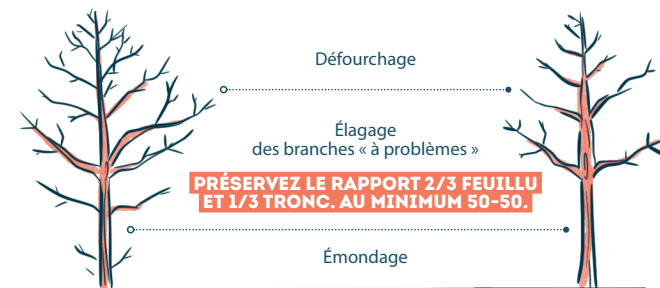
Parfois, il est nécessaire d'abattre. Dans ce cas, il convient tout d'abord de faire une encoche **1** puis de réaliser une entaille **2** qui indiquera la direction de la chute. La coupe **3** se fait ensuite à l'opposé de l'entaille et légèrement surélevée. Il est essentiel de bien nettoyer le peigne **4** laissé par la chute. La coupe doit être bien droite et bien propre pour un meilleur recouvrement.

Dans une haie bocagère, ne pas abattre plus de 10 % des sujets pour conserver les fonctionnalités de la haie.

L'ÉLAGAGE

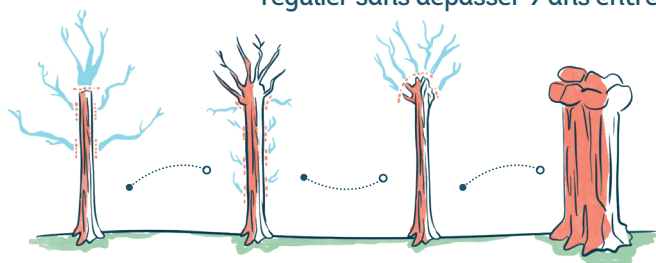
ARBRES DE HAUT JET

CHÊNE, HÊTRE, ÉRABLE, MERISIER, CHÂTAIGNER...
À réaliser tous les 10-15 ans (selon les espèces).
Réaliser une croissance droite du fût pour une valorisation en bois bûche ou en bois d'œuvre.



ARBRES TÊTARDS

TOUTES ESPÈCES À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS...
Première coupe à réaliser vers 15 ans pour lui donner sa forme « têtard » puis entretien régulier sans dépasser 9 ans entre les coupes.

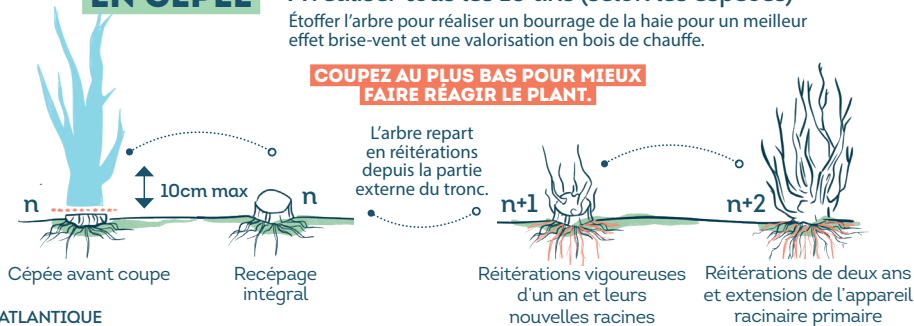


Réaliser un recépage en hauteur pour éviter le broutage des pousses par les animaux et donner du bois de chauffe. Cette coupe créera de plus un très bon accueil de faune grâce à ses cavités.

RESTEZ RÉGULIER SUR LES COUPES POUR NE PAS PERTURBER L'ARBRE ET SA RÉSERVE DE SÈVE.

ARBRES EN CÉPÉE

NOISETIER, CHARME, CHÂTAIGNER, FRÊNE...
À réaliser tous les 10 ans (selon les espèces)
Étoffer l'arbre pour réaliser un bourrage de la haie pour un meilleur effet brise-vent et une valorisation en bois de chauffe.



PLANTER

une haie bocagère

- De novembre à mars.
- Planter en ligne (ou en double ligne) à intervalle de 1 m à 1m50 pour avoir une densité d'arbres qui donnera à la haie toutes ses fonctions de corridors et d'abris.
- Planter à 70 cm ou 2 m de la limite de propriété suivant l'accord ou non du voisin mitoyen (voir p. 11).
- Protéger les jeunes plants du gibier (poser une gaine d'1,20 m agrafée sur deux piquets de bois).

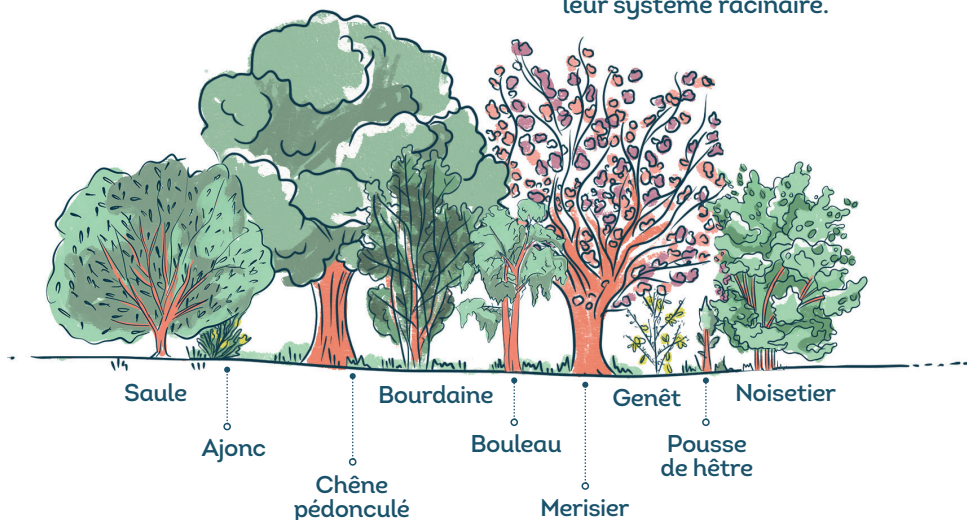
- Pailler les pieds de chaque plant avec 30 l de broyat de bois pour éviter d'arroser, maintenir l'humidité du sol et limiter la concurrence des herbes les premières années.
- Si une clôture est posée, prévoir un passage suffisant pour permettre l'entretien.
- Ne pas tuteurer les jeunes arbres plantés : cela leur donnerait une fausse information de leur environnement venteux, en fonction duquel ils déploient leur système racinaire.

La haie bocagère

LA HAIE BOCAGÈRE EST UTILISÉE POUR DÉLIMITER UNE PARCELLE. ELLE EST CARACTÉRISÉE PAR SA DIVERSITÉ FLORISTIQUE, COMPOSÉE D'ASSOCIATIONS DE VÉGÉTAUX LOCAUX. ELLE PEUT MESURER DE 1 À 25 M DE HAUT.

Les haies bocagères datent du Moyen-Âge ; elles servaient alors d'enclos au bétail et fournissaient du bois de chauffage. La modernisation de l'agriculture et sa mécanisation, nécessitant des espaces plus ouverts et plus grands, ont poussé au remembrement (suppression de ces haies pour augmenter la surface des parcelles). Aujourd'hui, on construit des haies bocagères pour leurs nombreux avantages, tant pour la biodiversité qu'elles abritent que pour les rôles multiples qu'elles jouent pour le climat (vent, pluie, soleil...), pour la qualité de l'eau (filtration, limitation de l'érosion...), etc.

► voir le poster central



PLANTER DES ESSENCES LOCALES ET ADAPTÉES

• Essences arbustives :

pommier sauvage, noisetier, genêt, ajonc, prunellier, houx, sureau noir, viorne obier, cornouiller sanguin, prunier myrobolan, alisier, sorbier des oiseleurs, etc.

• Essences de hauts jets :

chêne pédonculé, chêne sessile, châtaignier, merisier, charme, érable, hêtre...



Pas de biodiversité sans haie fonctionnelle

- Maintenir le lierre et la ronce
- Préserver l'ourlet herbeux à 50 cm au moins de l'axe de plantation pour les haies à plat, et 50 cm du pied du talus pour les haies sur talus.
- Préserver des sections sans prélèvement/élagage en fonction du type de haie.
 - Si absence de danger, maintenir le bois mort et préserver les arbres remarquables pour le paysage ou la biodiversité : vieux arbres têtards, arbres creux, arbres à cavités, arbres borniers, etc.
 - Ne surtout pas utiliser de fertilisant, d'amendement ni de produits phytosanitaires.
 - **RAPPEL** : interdiction de brûlage des produits de coupe.

UTILISER

LE BOIS COUPÉ

Bois énergie
(chaudière collective) :
pour les collectivités,
les agriculteurs, les éleveurs

Bois bûche

Paillage

Plessage ou fascinage
avec les rameaux

POUR UNE GESTION DURABLE de la haie

LES BONS OUTILS



Réaliser les coupes au sécateur ou à la tronçonneuse, en réalisant une coupe franche sans laisser de chicot ou de peigne afin de favoriser le recouvrement et la reprise des arbres.

AU BON MOMENT



Une fois tous les 5 à 10 ans (sauf pour la taille de formation des haies de moins de 10 ans, qui peut être répétée tous les ans).

La période d'intervention : entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars, en fonction de la nidification des oiseaux et de la présence des fleurs/fruits dans les haies.

POUR LA BONNE GESTION DE LA HAIE



Gérer les arbres pied à pied et de manière équilibrée des deux côtés de la haie. Le mode de taille ne pourra en aucun cas menacer la survie et/ou la reprise de la haie.

Pour les arbres de haut-jet (y compris les arbres têtards) :

- Si abattage, pas de coupe à blanc (prélever moins de 10 % des sujets).
- Élagage des branches basses sans laisser de chicots.
- Préservation des arbres remarquables et du potentiel bois d'œuvre : conserver les sujets de plus de 90 cm de diamètre et les arbres remarquables, sauf menace pour la sécurité des biens et des personnes.

Pour les cépées d'arbres et les haies arbusives :

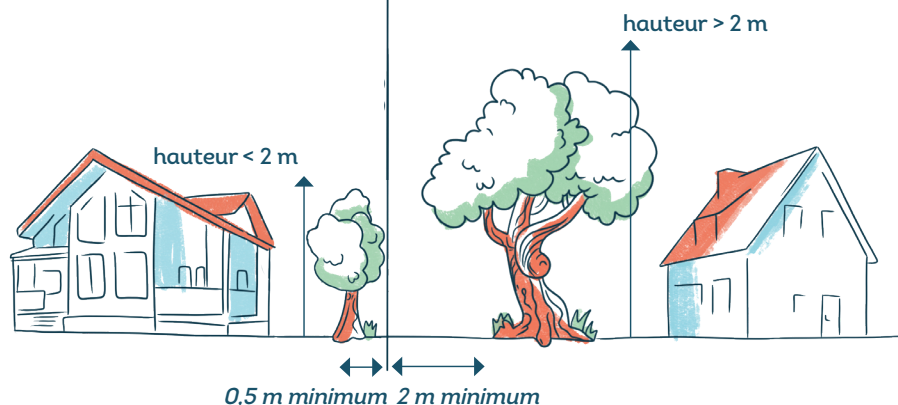
- Recépage.
- Les coupes seront au maximum à 10 cm de hauteur par rapport au sol.
- Taille de formation des haies ou arbres de 3 à 10 ans.
- Élagage/Taille des branches basses sans laisser de chicot.

LE DROIT de l'arbre

OÙ PLANTER ?

• à 50 cm ou plus de la limite de propriété si l'arbre ou arbuste fait moins de 2 m de haut à l'âge adulte.

• à 2 m ou plus de la limite de propriété si l'arbre ou arbuste fait plus de 2 m à l'âge adulte.



Arbres et haies en mitoyenneté : les règles

LE CODE CIVIL PROTÈGE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE ET LES RÈGLES DE BON VOISINAGE, MAIS PAS FORCÉMENT LA HAIE OU LES ARBRES.

Selon l'article 673 :

- le voisin ne peut pas toucher au système aérien de l'arbre : c'est au propriétaire de l'arbre de couper les branches qui dépassent chez le voisin.
- le voisin peut couper les racines de l'arbre si elles dépassent chez lui.

Dans le cas d'une haie mitoyenne, l'article 667 du Code civil prévoit que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ». L'entretien (coupe, élagage, ramassage des feuilles) doit être effectué à parts égales par les deux voisins. Si la haie produit des fruits, des fleurs ou du bois, ils appartiennent pour moitié à chacun des propriétaires. Si la haie est seulement séparatrice (= appartient à un seul des deux voisins), c'est au propriétaire de l'entretenir.

L'arbre est protégé par la prescription trentenaire : l'article 673 du Code civil est formel : au-delà d'un délai de 30 ans à partir de la plantation, il n'est plus possible d'obliger le propriétaire à abattre un arbre, et ce même s'il se trouve en limite de propriété.

Petit arbre deviendra grand

Quand on plante un arbre, il faut penser à la place qu'il occupera une fois adulte (celle du houppier... et celle des racines !) : une précaution essentielle pour qu'il s'épanouisse sans qu'il soit nécessaire de l'élaguer dès qu'il devient gênant. Dans l'idéal, au moins 5 m de distance entre l'arbre et les constructions permettent une parfaite cohabitation.

AI-JE LE DROIT D'ABATTRE ?

- Je vérifie le statut de protection de l'arbre ou de la haie en mairie (service Urbanisme). Loi paysage, espace boisé classé, arbres remarquables... : jusqu'à 20 réglementations peuvent concerner une haie ou un arbre.
- Si l'arbre ou la haie sont protégés, je dépose une déclaration préalable avant travaux.
- Le maire décide d'autoriser ou non ces travaux.
- Suivant le statut de l'arbre ou de la haie, il peut être demandé une mesure compensatoire (replanter des arbres et/ou replanter une haie).

**"UN ARBRE N'A PAS BESOIN D'ÊTRE TAILLÉ,
C'EST L'HOMME QUI EN PROVOQUE
LA NÉCESSITÉ."**

CHRISTOPHE DRÉNOU, 2014

SERVICE GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations

02 22 76 03 66

eau@auray-quiberon.fr

**AURAY
QUIBERON**
TERRE
ATLANTIQUE



**LE TRI
+ FACILE**



**BAC
DE TRI**

www.auray-quiberon.bzh

LES RÔLES DE L'ARBRE ET DU BOCAGE

REFLÈTE
LES RAYONS
du soleil vers
la parcelle

PRODUIT
de l'oxygène

SERT à la fois
de climatiseur
et de brumisateur

OFFRE
un coupe-vent
naturel

FOURNIT du bois
pour les clotûres,
meubles, bâtiments
ou aménagements

OFFRE un habitat
pour la faune et la flore

DONNE
de l'ombre
pour les animaux

JOUE le rôle
de connexion
entre différents
espaces naturels
(trame verte)

PRÉSERVE
le paysage

**PROTÈGE
DES INTEMPÉRIES**
les animaux,
les bâtis,
les cultures...

OFFRE
une réserve
de nourriture à la faune

FILTRE
les polluants
des sols

DIMINUE
l'érosion des sols

**AMÉLIORE
LA QUALITÉ DE L'EAU :**
ses racines stockent
le carbone et elles absorbent
(puis dégradent) des éléments
polluants tels que
le nitrate, le phosphore,
ou l'azote

RÉGULE
les écoulements
des eaux terrestres
= lutte contre les inondations

DIMINUE
les variations
de température

**STOCKE LES
EAUX PLUVIALES**
dans les parcelles
(effet éponge du système racinaire)

Le service GEMAPI (Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations)
d'Auray Quiberon Terre Atlantique



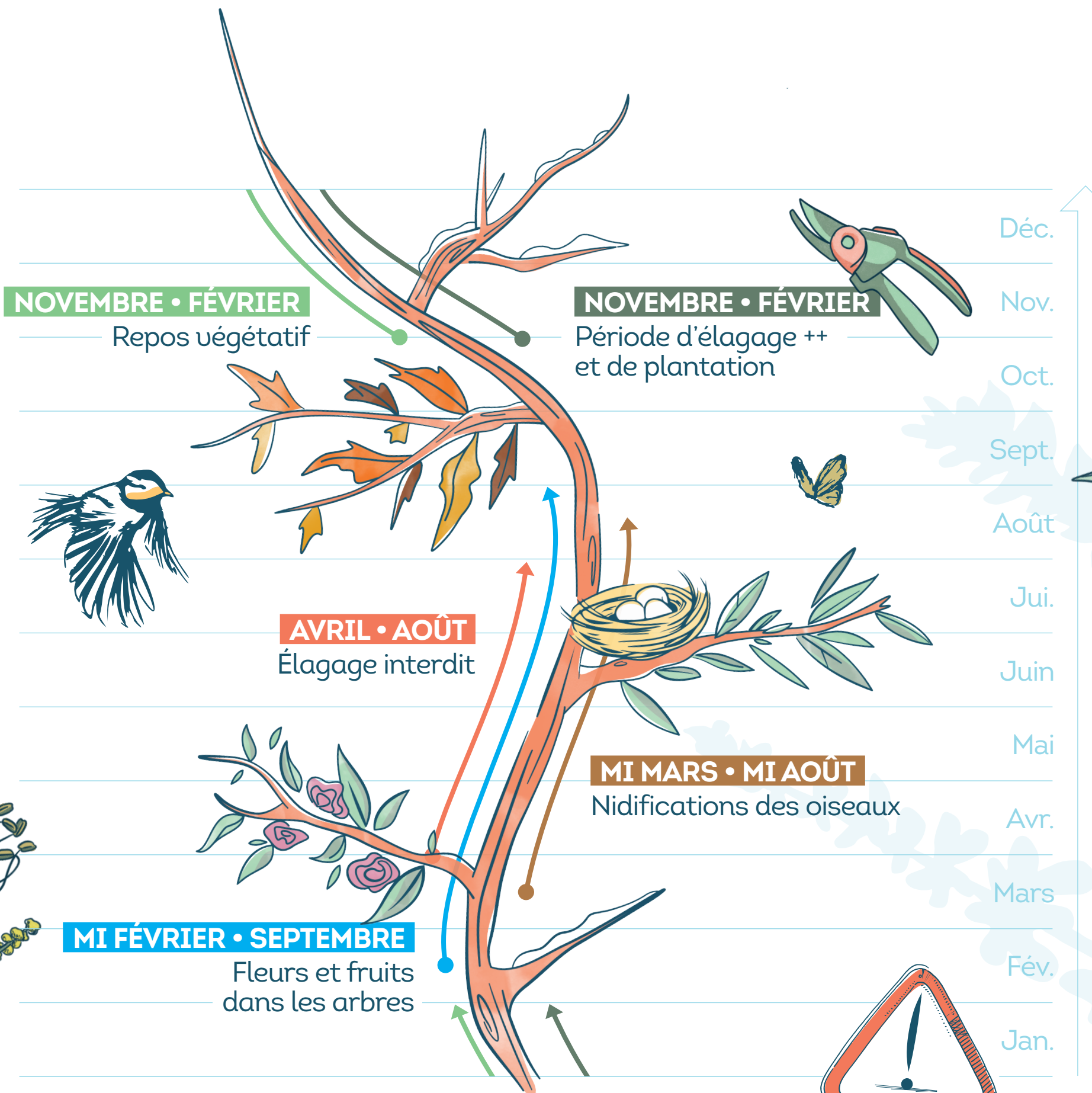


L'OBSERVATION EST ESSENTIELLE !

Si des feuilles apparaissent ou si des bourgeons s'ouvrent... c'est trop tard pour couper cette année !

LE CALENDRIER DE L'ARBRE

Respecter son cycle annuel



Il est interdit pour les agriculteurs (et fortement déconseillé pour les particuliers) de tailler ses haies ou d'abattre ses arbres entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.
Cette réglementation a été instaurée par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.



Le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) d'Auray Quiberon Terre Atlantique

